



**Intervention de Dominique Orliac en nouvelle lecture sur
la proposition de loi relative à l'extension du délit
d'entrave à l'IVG
Commission des affaires sociales
Séance du mercredi 25 janvier 2017**

Madame la Présidente,
Madame la Rapporteuse,
Chers collègues,

Alors que les travaux de la Commission Mixte Paritaire de hier soir ont échoué, il nous revient d'étudier cette proposition de loi visant à une extension du délit d'entrave à l'IVG en nouvelle lecture.

Nous nous penchons donc une nouvelle fois sur le délit spécifique d'entrave à l'IVG, délit qui a été institué dès 1993. Ce délit sanctionne le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une IVG en perturbant l'accès aux établissements de soins concernés ou en exerçant des menaces sur le personnel ou sur les femmes elles-mêmes. Ce délit, étant puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, s'est dès lors déplacé sur internet puisqu'aujourd'hui, nous n'avons plus de perturbation au sein des hôpitaux comme c'est encore le cas actuellement aux États-

Unis.

Rappelons que lors de cette législature, nous nous sommes également prononcés sur une proposition de résolution visant à reconnaître le droit à l'avortement comme un droit fondamental. Alors qu'il nous semblait logique de soutenir cette résolution, nous avons pu constater, une fois encore, les volontés de certains à s'opposer à toute idée d'IVG. J'en donnerai juste un exemple lors de la ppl que nous avons étudié sur l'autorisation de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, à l'époque des interventions voulaient donner un statut à l'embryon et c'était clairement aller dans le sens de la remise en cause de l'IVG.

*** ***

Alors que les débats au Sénat ont également été passionnants et passionnés, nos deux chambres n'ont malheureusement pas réussi à se mettre d'accord sur un texte prenant en compte l'évolution de notre société, notamment l'évolution numérique.

Comme nous l'avons fait tant en Commission qu'en Séance lors de la première lecture, notre groupe des Radicaux de Gauche soutiendra pleinement les dispositions votées par notre Assemblée et nous réitérons ici notre volonté de voir ce texte voté en l'état. Ainsi, nous soutiendrons bien évidemment l'amendement de rédaction générale porté par Madame la Rapporteuse Catherine

Coutelle.

En effet, pour notre groupe, il est plus qu'important que la femme, les couples, puissent bénéficier d'une information impartiale, claire et précise sur les conséquences d'une IVG. Personne ici ne remet en cause le fait que recourir à l'IVG est un acte tout sauf anodin. Mais en soi, il est important que le message des pouvoirs publics puisse primer sur les volontés de désinformation des anti-IVG.

Ainsi, la proposition de loi telle que votée par notre Assemblée vient combler un vide juridique nouvellement créé de par les nouvelles technologies numériques et les Radicaux de Gauche souscrivent entièrement au fait de sanctionner les pressions psychologiques diffusées par des témoignages soit disant impartiaux alors qu'il n'en n'est rien.

Notre groupe des Radicaux de Gauche est bien évidemment attaché aussi à la liberté d'expression et d'opinion. C'est la raison pour laquelle nous estimons que chacun a droit à ses opinions mais qu'en matière d'information destinée à un plus large public, seuls les sites gouvernementaux et de surcroît non lucratifs doivent être mis en valeur concernant les questions portant sur l'IVG.

Les patientes doivent pouvoir être réorientés sur internet en premier lieu vers les sites ad hoc gouvernementaux afin de bénéficier à ce titre d'une explication neutre, objective et impartiale. Nous savons compter sur les professionnels de santé afin de prendre le relais post-numérique et de répondre au mieux aux interrogations des personnes concernées.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, notre groupe votera cette proposition de loi et l'amendement de rédaction générale porté par Madame la Rapporteuse.

Je vous remercie.